

PROGRAMME DE FORMATION
TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR
SYSTEMES ET RESEAUX

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX**.

Le technicien supérieur systèmes et réseaux participe à la mise en service et au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique. Il intervient sur les systèmes et les réseaux, sur les éléments matériels et logiciels qui composent l'infrastructure, afin d'offrir aux utilisateurs et aux clients le niveau de service attendu par l'entreprise.

Le technicien supérieur systèmes et réseaux assiste les utilisateurs dans l'utilisation de leur équipement numérique.

Il contribue au développement des compétences des utilisateurs en expliquant les règles de sécurité et de bon usage des logiciels et des outils collaboratifs en ligne et apporte l'aide nécessaire à leur synchronisation.

Quotidiennement il vérifie que les sauvegardes de tous les éléments de l'infrastructure (serveurs et équipements actifs du réseau) ont été réalisées, il surveille tous les équipements systèmes et réseaux et les journaux de sécurité et réagit lorsqu'il reçoit des alertes.

A tout moment, il peut être sollicité par le centre de services pour diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements relevant du système, du réseau ou de la téléphonie sur IP. Il rétablit l'accès aux ressources partagées et aux applications.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de

l'emploi. Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

Arrêté du 28 septembre 2022 relatif au titre professionnel d'employé commercial

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

- Bac ou diplôme équivalent Niveau 4
- Maîtrise de Word, Excel, Powerpoint et Outlook
- Niveau correct d'expression orale et écrite en français
- Connaissances en anglais (Niveau B1)
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation



Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en oeuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en entreprise. Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel.

CCP 1 Assister les utilisateurs en centre de service

1. Mettre en service un équipement numérique
2. Assister les utilisateurs sur leurs équipements numériques
3. Gérer les incidents et les problèmes
4. Assister à l'utilisation des ressources collaboratives

CCP2 Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée 5 Accueillir, renseigner et servir les clients

1. Maintenir et exploiter le réseau local et la téléphonie
2. Sécuriser les accès à Internet
3. Maintenir et exploiter un environnement virtualisé
4. Maintenir et exploiter un domaine Active Directory et les serveurs Windows
5. Maintenir et exploiter un serveur Linux

CCP3 Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation

1. Configurer les services de déploiement et de terminaux clients légers
2. Automatiser les tâches à l'aide de scripts
3. Maintenir et sécuriser les accès réseaux distants
4. Superviser l'infrastructure
5. Intervenir dans un environnement de Cloud Computing
6. Assurer sa veille technologique



19 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Tel : 03 80 74 87 65

contact@selforme.com
www.selforme.com

Siret 535 347 587 00011 - APE/NAF 8559A - N° de Déclaration d'activité : 26 2103 470 21 - UAI : 0212262V

Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la format) sont évaluées par un jury au vu :</p> <p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)</p> <p>b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnels du candidat</p> <p>c) Des résultats, des évaluations passés en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	<p>???</p>